

Date de la séance

Le 10 mars 2025

Date de convocation

Le 4 mars 2025

Date de publication

Le 4 mars 2025

Nombre de délégués

En exercice 34

Présents 23

Procurations 7

Excusé 1

Absents 3

N° 2025-03-03

OBJET :

**RAPPORT SUR LA  
SITUATION EN  
MATIERE D'EGALITE  
ENTRE LES FEMMES  
ET LES HOMMES**

Le Président certifie  
que la liste des  
délibérations a été  
publiée sur le site  
internet de la  
Communauté de  
Communes Gally-  
Mauldre

**L'an deux mille vingt-cinq**

Le lundi 10 mars, à 18h30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en salle du conseil municipal de la mairie de Feucherolles, en séance publique, sous la présidence de Gilles STUDNIA, Président de séance, conformément à l'article 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Commune d'ANDELU : Olivier RAVENEL

Commune de BAZEMONT : Martine DELORENZI

Commune de CHAVENAY : Stéphane GOMPERTZ

Commune de CRESPIERES : Adriano BALLARIN

Commune de DAVRON :

Commune de FEUCHEROLLES : Michel DELAMAIRE, Yves DEKEYREL

Commune d'HERBEVILLE : Vincent GAY

Commune de MAREIL-SUR-MAULDRE : Nathalie CAHUZAC, Christophe DEBUISNE

Commune de MAULE : Olivier LEPRETRE, Sidonie KARM, Hervé CAMARD, Sylvie BIGAY, Jean Christophe SEGUIER, Samuel COLLIN

Commune de MONTAINVILLE :

Commune de SAINT-NOM-LA-BRETECHE : Gilles STUDNIA, Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Dominique GERBERT, Christine CAILLAT, Axel FAIVRE, Christelle BARDEILLE, Jean-Philippe ANTOINE

**Procurations :**

Jean-Bernard HETZEL a donné pouvoir à Vincent GAY  
Myriam BRENAC a donné pouvoir à Stéphane GOMPERTZ  
Agnès TABARY a donné pouvoir à Adriano BALLARIN  
Patrick LOISEL a donné pouvoir à Gilles STUDNIA  
Katrin VARILLON a donné pouvoir à Michel DELAMAIRE  
Caroline QUINET a donné pouvoir à Olivier LEPRETRE  
Hajer RIVIERE a donné pouvoir à Samuel COLLIN

**Excusé** : Eric MARTIN

**Absents** : Jérôme COTIGNY, Damien GUIBOUT, William FALCHETTO

**Secrétaire de séance** : Karine DUBOIS

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**VU** les articles L 2311-1-2 et D 2311-16 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes ;

**CONSIDERANT** que le Président doit présenter, préalablement aux débats sur le projet de budget, un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la commune, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation ;

**CONSIDERANT** le rapport adressé aux Conseillers communautaires et annexé à la présente délibération ;

**CONSIDERANT** l'avis favorable unanime des membres présents en Commission Affaires Générales et Financières et gestion de l'activité du Cinéma Les Deux Scènes du 5 mars 2025,

**ENTENDU** l'exposé de Monsieur Gilles STUDNIA, Président de séance,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

⇒ **PREND ACTE** de la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

  
Le Président de séance  
Gilles STUDNIA



Pour copie conforme,

- Mise en ligne de l'acte le ..11/03/2025.....
- Document rendu exécutoire le ..11/03/2025.....